

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Comité d'avis pour l'Égalité des chances
entre les hommes et les femmes

Convocation

Mercredi 4 février 2026 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 206

Ordre du jour

- 1. Nomination du secrétariat du Comité d'avis (art. 101, § 4 du Règlement – vote)**
- 2. Auditions sur la thématique des « Violences conjugales, intrafamiliales, faites aux femmes et aux enfants »**
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé de M. Frédéric Benne, co-directeur du Centre de prévention des violences conjugales et familiales ASBL
 - Echange de vues
- 3. Divers**

Composition du Comité d'avis

Présidence : Mme Patricia Parga Vega
Vice-présidence : Mme Ludivine de Magnanville Esteve
Secrétariat : à désigner

Membres :

MR : Mme Kristela Bytyci, M. Louis de Clippele, Mme Ludivine de Magnanville Esteve, M. Olivier Willocx
PS : Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, M. Yusuf Yıldız
PTB : Mme Patricia Parga Vega, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Manon Vidal
Les Engagés : Mme Emel Köse
Ecolo : Mme Margaux De Ré

Secrétaire administratif : M. Jules Bérat (02 504 96 27 – iberat@parlementfrancophone.brussels)

Article 101.5 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Le membre du Comité empêché d'assister à une réunion peut se faire remplacer par un membre de son groupe. Il en informe le président.* »

Article 101.6 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Pour le surplus et dans les limites des attributions que lui reconnaît la présente disposition, le Comité organise ses travaux et délibère avec les adaptations nécessaires, conformément aux articles 15 à 33.* ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).